

COMMUNIQUÉ

« Far West » des téléconsultations : le Collège de la Médecine Générale rappelle la nécessité d'une démarche clinique et éthique

Après environ 18 mois d'expérience, la caisse d'assurance maladie, les médecins et les usagers signalent des dérivent et les limites de la téléconsultation.

La Collège de la Médecine Générale, Conseil National Professionnel (CNP) de la spécialité médecine générale, rappelle que si la téléconsultation représente une contribution à la prise en charge des patients, elle nécessite un cadrage et une démarche clinique et éthique adaptée.

Pressentant les risques de dérives, le CMG a établi dès mars 2021 un document précisant le bon usage de la télémédecine :

https://lecma.fr/wp-content/uploads/2022/02/Telemedecine-en-MG-20210318.pdf

Il a aussi contribué avec le CNP de pédiatrie, à la demande de la Direction Générale de la Santé, à l'élaboration de recommandations de bon usage des antibiotiques en téléconsultation pour le traitement des pathologies infectieuses aigues courantes rencontrées en soins primaires : https://lecmg.fr/wp-content/uploads/2021/02/Contribution-CMG-Antibioresistance-2021-02.pdf

Le CMG incite les médecins et les pouvoirs publics à s'en inspirer pour réguler l'usage de la télémédecine.

Paris, le 3 octobre 2022

<u>Contact presse</u>:

Pr Serge Gilberg, Vice-Président du CMG: s.gilberg@lecmg.fr